



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00681

Numéro SIREN : 056 806 813

Nom ou dénomination : LA PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2015 sous le numéro de dépôt 16200

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 20 MARS 2015

L'an deux mille quinze, et le vingt mars à 10h00, les Administrateurs de la société La Provence se sont réunis en Conseil d'administration au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents et/ou représentés ont élargé le registre de présence :

- M. Claude PERRIER, Président du Conseil d'Administration
- Mme Claire CHARBONNEL, administrateur
- M. Olivier MAZEROLLE, administrateur

Assistent également à la réunion :

- M. Hervé BORELLO, secrétaire du Comité d'Entreprise assisté de Messieurs Eric ESPANET, Jérôme LORANT, Serge MERCIER et Jean-Marc TOMASINI.
- M. Stéphane TAPIE
- Jean-Marie ROBBINO

Mme Joëlle Bouchard du Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes, est absente et excusée

Le Président constate que la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés, et qu'en conséquence le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Mme Claire CHARBONNEL de son mandat d'administrateur ;
- Cooptation d'un administrateur en remplacement ;
- Agrément d'un nouvel actionnaire ;
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire ;
- Questions diverses.

Constatation de la démission de Mme Claire CHARBONNEL

Le Président informe les membres du Conseil d'administration de la démission de Mme Claire CHARBONNEL, par lettre remise en mains propres en date du 20 mars 2015, de son mandat d'administrateur.

Le Président remercie Mme Claire CHARBONNEL des fonctions qu'elle a occupées au sein du Conseil d'administration prend acte de sa décision.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Mme Claire CHARBONNEL de ses fonctions d'administrateur.

Cooptation d'un administrateur en remplacement

Le Président expose que en raison de la démission de Mme Claire CHARBONNEL un siège d'administrateur est rendu vacant et il propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer à titre provisoire, en remplacement de Mme Claire CHARBONNEL, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

M. Stéphane TAPIE
né le 9 août 1969 à Neuilly sur Seine

à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de Mme Claire CHARBONNEL, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

M. Stéphane TAPIE déclare accepter les fonctions d'administrateur et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de m'interdire d'exercer lesdites fonctions.

Agrément d'un nouvel actionnaire

Le Président rappelle que conformément à l'article 10 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action pendant la durée de son mandat.

Il informe le Conseil que la société SNC GROUPE BERNARD TAPIE envisage de procéder à un prêt de consommation d'action en faveur de M. Stéphane TAPIE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'agréer le prêt de consommation d'une action détenue par la société SNC GROUPE BERNARD TAPIE à Monsieur Stéphane TAPIE.

Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le 29 avril 2015 à 10H00 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination d'un administrateur

Pouvoir pour les formalités

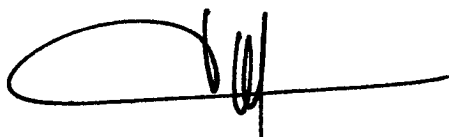
Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de réaliser toutes formalités.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président du Conseil d'administration



Claude PERRIER
Président directeur général

Un administrateur

